



LES VISAGES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À MONTRÉAL

EXPOSITION PRÉSENTÉE DANS LE HALL D'HONNEUR DE
L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL EN 2013

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
QUAND LES CITOYENS ENTRENT PAR LA GRANDE PORTE	5
GRÂCE À VOUS	6
180 ANS D'ÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE	8
AU FIL DU TEMPS	10
1833 à 1980	10
1986 à 1995	12
2000 à 2012	14
JE VOUDRAIS POSER UNE QUESTION AU CONSEIL MUNICIPAL	16
COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL 1987	18
OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL 2002	20
SOMMET DE MONTRÉAL 2002	22
OMBUDSMAN DE MONTRÉAL 2002	24
CHANTIER SUR LA DÉMOCRATIE 2002	26
CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL 2002	28
CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL 2002	30
CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL 2002	32
CONSEIL DES MONTRÉALAISES 2004	34
CHARTRE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS 2006	36
DROIT D'INITIATIVE EN MATIÈRE DE CONSULTATION PUBLIQUE 2011	38
RÉCOMPENSES ET RÉCOMPENSÉS	40
ÉLECTION MUNICIPALE	42
C'EST VOTRE VILLE, PARTICIPEZ!	44



Coordination

Sylvie Lalonde
Jules Patenaude
Direction du greffe
Ville de Montréal

Révision linguistique

Colette Schwartz
Communications Affaires publiques

Conception graphique

RouleauPaquin.com

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN

Version imprimée : 978-2-7647-1224-5
Version électronique : 978-2-7647-1225-2



AVANT-PROPOS

Cette publication reprend l'exposition **Les visages de la participation citoyenne à Montréal** présentée dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal en 2013.

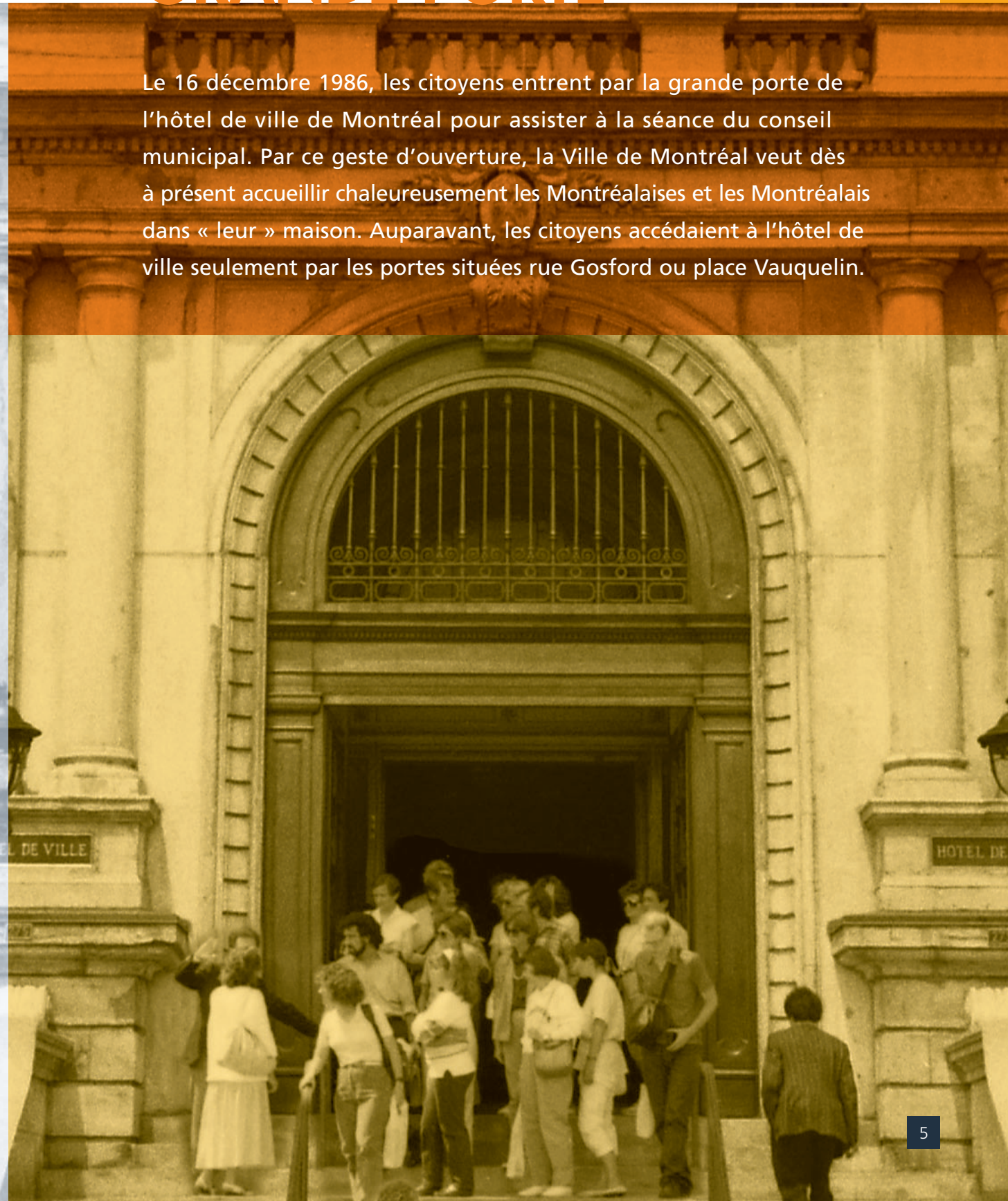
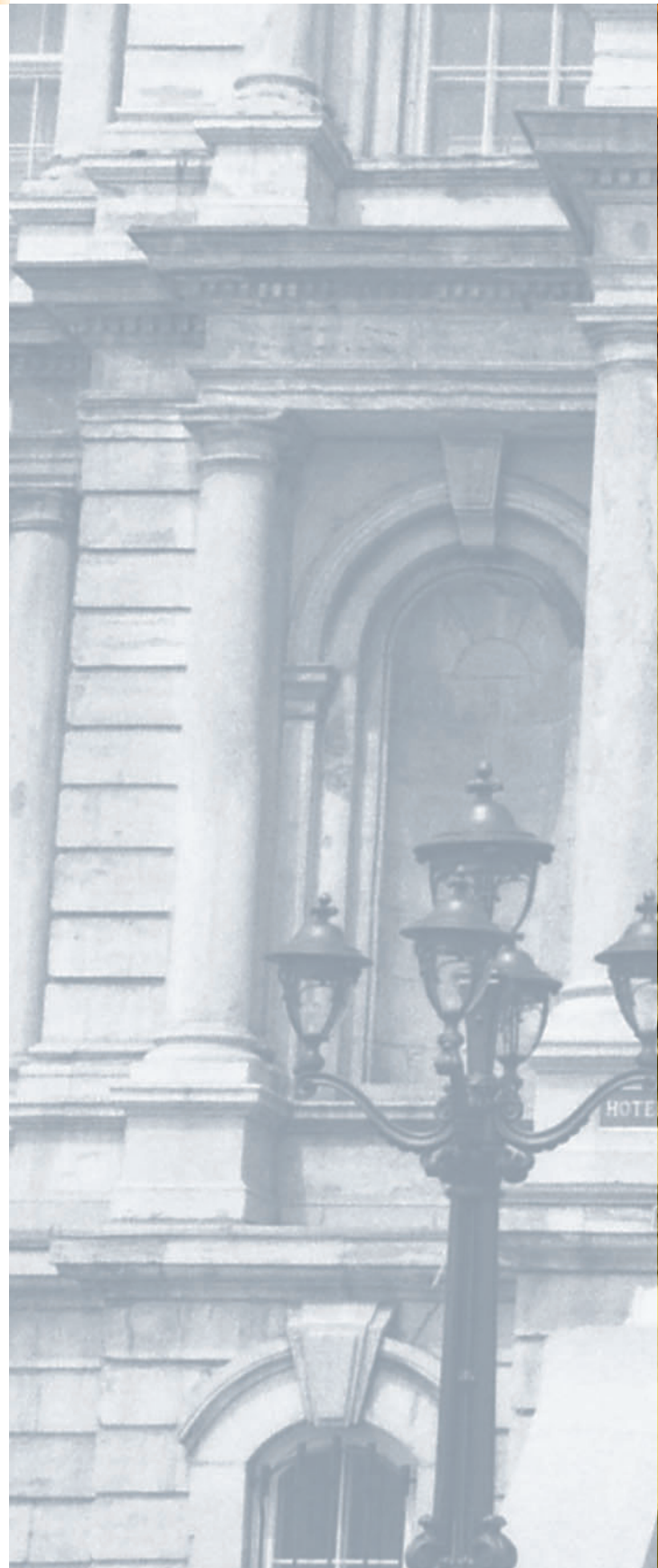
Coup d'œil unique sur la participation des Montréalaises et des Montréalais aux affaires de leur ville, l'exposition est une invitation à découvrir les grandes étapes de l'évolution de la démocratie montréalaise. De l'élection de Jacques Viger comme premier maire de la ville, en 1833, à la première question posée de vive voix par un citoyen au conseil municipal en 1986, à la création de l'Office de consultation publique de Montréal ou à la Webdiffusion en direct des séances du conseil municipal et du comité exécutif, le lecteur pourra parcourir les différents jalons qui ont été franchis en matière de démocratie municipale depuis plus de 180 ans.

Cette exposition est une idée originale du Chantier sur la démocratie, un groupe de travail de la Ville de Montréal composé d'une quinzaine de citoyens et de quelques fonctionnaires. Mis en place au lendemain du Sommet de Montréal en 2002, le Chantier a élaboré avec la Ville de Montréal des outils novateurs favorisant la démocratie de participation.

L'exposition a été réalisée par la Ville de Montréal et le Chantier sur la démocratie en collaboration avec les Archives de Montréal, le Bureau de la présidence du conseil de la ville et le Centre d'histoire de Montréal.

QUAND LES CITOYENS ENTRENT PAR LA GRANDE PORTE

Le 16 décembre 1986, les citoyens entrent par la grande porte de l'hôtel de ville de Montréal pour assister à la séance du conseil municipal. Par ce geste d'ouverture, la Ville de Montréal veut dès à présent accueillir chaleureusement les Montréalaises et les Montréalais dans « leur » maison. Auparavant, les citoyens accédaient à l'hôtel de ville seulement par les portes situées rue Gosford ou place Vauquelin.



GRÂCE À VOUS

À travers cette exposition, vous découvrirez pourquoi Montréal suscite un intérêt de par le monde en matière de participation citoyenne. Vous découvrirez notamment une panoplie d'instruments utilisés par les citoyens depuis plus de 25 ans.

INFLUENCER LES DÉCISIONS

Pourquoi tant d'efforts déployés, dès 1986, dans les services municipaux, dans les arrondissements et dans les quartiers ? Pour répondre aux demandes des citoyens de participer aux affaires de leur ville et de prendre part aux décisions qui les concernent, pour laisser place à la créativité, pour susciter des débats qui amélioreront les idées et les projets de la ville.

Les instances façonnant la participation constituent un ensemble qui continue de se parfaire avec le concours des citoyens, année après année.



Assemblée publique sur le futur Quartier de la gare de Pointe-aux-Trembles

GRÂCE À VOUS

Ce sont les citoyennes et les citoyens qui ont fait, font et feront la démocratie à Montréal. Des milliers d'entre eux participent chaque année pour influencer les décisions.

Nous espérons que cette présentation vous donnera le goût de vous joindre à ces véritables bâtisseurs et bâtisseuses de Montréal. Nous vous souhaitons un bon parcours.

180 ANS D'ÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE

L'histoire de la démocratie municipale à Montréal commence officiellement en 1833 avec l'élection de son premier maire Jacques Viger. De ce moment à aujourd'hui, Montréal évoluera sous différents régimes démocratiques.

QUI VOTE ?

Pendant longtemps, seule une minorité de Montréalais a le droit de vote. D'abord, les hommes propriétaires fonciers, puis les locataires contribuables en 1860. À la fin du 19^e siècle, on adopte le vote secret. Les filles majeures ainsi que les veuves, qui sont propriétaires, peuvent dès lors voter, suivies de celles qui sont locataires, en 1899.



Jacques Viger, premier maire de Montréal

TOUT LE MONDE VOTE!

Il faudra attendre les élections municipales de Montréal en 1970 pour que tous les citoyens montréalais aient accès aux urnes. Le suffrage universel est donc acquis. Le nombre d'électeurs passe de 380 068 en 1966 à 698 369 en 1970. En 1980, les partis politiques municipaux sont reconnus officiellement par le gouvernement du Québec et, quelques années plus tard, les élus au conseil municipal peuvent obtenir un remboursement pour des dépenses de recherche et de soutien.

Pour en savoir plus sur l'histoire de la démocratie municipale :

ville.montreal.qc.ca/archives/democratie



1970 – Élection municipale : liste des électeurs

AU FIL DU TEMPS

1833-1980

LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMOCRATIE À MONTRÉAL S'ÉCHELONNE SUR 180 ANS.

1833

Premières élections municipales
Les 16 conseillers élus désignent parmi eux le premier maire de Montréal, Jacques Viger.



1852

Première liste électorale
Le maire est élu par l'ensemble des électeurs.

1874

Création des commissions échevinales (abolies en 1909)

1889

Scrutin par vote secret

1921

Création du comité exécutif

1940

Formation des classes de conseillers
A (élus par les propriétaires)
B (élus par les propriétaires et les locataires)
C (nommés par des associations et organismes montréalais)



Première femme élue au conseil, Jessie Kathleen Fischer

1960-1962

Abolition de la classe C de conseillers
Abolition de la classe A de conseillers
Commission Jacques-Viger

1970

Premières élections municipales à Montréal au suffrage universel



1980

Reconnaissance officielle des partis municipaux par le gouvernement du Québec
Les citoyens peuvent dorénavant poser des questions par écrit au conseil municipal en vertu d'une loi du gouvernement du Québec.






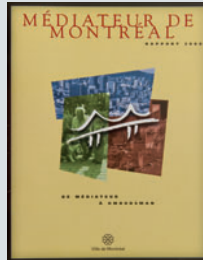
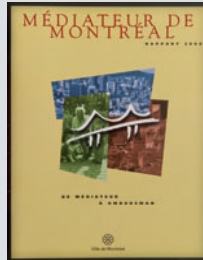
1947 – Élection municipale de Montréal : dépouillement du vote

AU FIL DU TEMPS

1986-1995

UN FOISONNEMENT

Depuis 1986, les avancées en matière de démocratie sont nombreuses. Voici les principaux jalons :

1986	1987	1988	1989	1990	1994	1995
<p>Conseil de la ville – période de questions orales du public</p> 	<p>Conseil de la ville – cinq (5) premières commissions permanentes du conseil</p> <p>Première édition du Jeune conseil de Montréal, simulation du conseil municipal par des jeunes citoyens</p> <p>Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels</p> <p>Comité consultatif sur le projet d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal – premier comité consultatif ad hoc composé de commissaires provenant de la société civile</p> 	<p>Au total, six comités consultatifs ad hoc seront créés en 1987 et 1988 pour recueillir l'opinion des citoyens sur différents sujets, par exemple : l'implantation du Centre de commerce mondial de Montréal, la mise en valeur du parc Ahuntsic et des abords de la station de métro Henri-Bourassa, l'énoncé d'orientations de l'aménagement de l'arrondissement Centre (Ville-Marie).</p> <p>Décentralisation – Division du territoire en neuf (9) arrondissements et implantation de 13 bureaux Accès Montréal</p> 	<p>Comité du conseil municipal composé d'élus – audiences publiques sur l'Énoncé de politique en matière de consultation publique</p> <p>Implantation de conseils d'arrondissement, instances locales de consultation composées d'élus désignées au début sous l'appellation <i>comité - conseil d'arrondissement</i> (9)</p> <p>Bureau de consultation de Montréal (BCM)</p> 	<p>Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale – adoptée par le conseil municipal</p> <p>Comité consultatif sur les relations interculturelles et interraciales de Montréal</p>	<p>Bureau du médiateur de Montréal, poste occupé par un élu</p> <p>Abolition du Bureau de consultation de Montréal</p> 	<p>De 1989 à 1994, le BCM aura tenu des audiences publiques sur différents projets, par exemple : la mise en valeur du mont Royal, la gestion intégrée des déchets solides et des matières récupérables, l'implantation d'une bibliothèque municipale dans le quartier Rivière-des-Prairies, le redéveloppement du Marché central métropolitain.</p> <p>Commission sur la révision des procédures de participation et de consultation publiques à la Ville de Montréal – commission consultative ad hoc du conseil municipal composée d'élus</p> <p>Abolition des conseils d'arrondissement</p> <p>Commission du développement urbain de Montréal (CDUM)</p> <p>Conseils de quartier (16)</p> <p>Commissions permanentes du conseil de la ville, dorénavant au nombre de deux (2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission de l'administration et des services aux citoyens - Commission des finances et du développement économique <p>Comité aviseur sur les relations interculturelles de Montréal (CARIM)</p>



1989 – Hôtel de ville, Journée portes ouvertes

CONSOLIDATION

2000

Commission consultative sur la *Politique de consultation publique en matière d'urbanisme* – commission consultative ad hoc créée par le conseil municipal et composée de commissaires provenant de la société civile



2002

Réorganisation municipale sur le territoire de l'île de Montréal (regroupement des municipalités)
Le conseil reconnaît la Présidence du conseil municipal comme gardienne des valeurs démocratiques de l'hôtel de ville.

Période de questions du public instituée dans les 27 conseils d'arrondissement nouvellement créés par le gouvernement du Québec. Les arrondissements mettent aussi en place différents mécanismes de participation tels les assemblées de consultation sur les questions d'urbanisme, les comités consultatifs d'urbanisme, des commissions, des comités d'élus et des groupes de travail avec des citoyens.

2004

Conseil des Montréalaises

Les commissions permanentes du conseil de la ville passent au nombre de sept (7).

Chantier sur la démocratie
Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme
Conseil du patrimoine de Montréal

Conseil interculturel de Montréal

Conseil jeunesse de Montréal

Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Ombudsman de Montréal – Le Bureau de l'ombudsman remplace le Bureau du médiateur.

Sommet de Montréal

2005

Charte montréalaise des droits et responsabilités – adoptée à l'unanimité par le conseil de la ville

Politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal



2006

Nouvelle Ville de Montréal – Les arrondissements passent de 27 à 19 après les référendums sur les fusions municipales en 2005.

Conseil d'agglomération de Montréal

2009

Droit d'initiative en matière de consultation publique pour les citoyens – adopté à l'unanimité par le conseil de la ville



2010

Webdiffusion en direct des séances du conseil de la ville

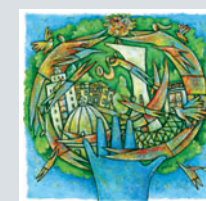


2011

Commissions permanentes – Elles passent au nombre de neuf (9).

2012

Prix du maire de Montréal en démocratie



Webdiffusion en direct des séances du comité exécutif

Comité Jacques-Viger



2012 – Hôtel de ville, inscription à la période de questions au conseil municipal

JE VOUDRAIS POSER UNE QUESTION AU CONSEIL MUNICIPAL

UNE PREMIÈRE À MONTRÉAL

Le 16 décembre 1986, huit citoyens posent pour la première fois leurs questions de vive voix (quatre en français et quatre en anglais) au conseil de la ville, présidé par le conseiller municipal M. André Berthelet.

La première personne à prendre la parole en anglais est M. Dominique Neuman et en français, M. Jean-Jacques Bohémier. On interroge les élus sur la conversion en copropriété, le financement des coopératives d'habitation, les stationnements pour vélos, etc.

De 1980 à 1986, les citoyens qui voulaient poser des questions au conseil municipal devaient le faire par écrit et envoyer leurs demandes au greffier de la ville.

De nos jours, on se présente avant le début du conseil municipal et on s'inscrit en mentionnant le thème de la question et le nom de l' élu à qui elle s'adresse. Les citoyens retenus sont déterminés par tirage au sort. La période dure 60 minutes avec possibilité de prolongation de 30 minutes. On peut également adresser par écrit une question à un membre du conseil en la transmettant au greffier au plus tard 15 jours juridiques avant l'assemblée du conseil.



1986 – Dominique Neuman, premier citoyen à poser une question de vive voix au conseil municipal.
Photo : Tedd Church, *The (Montreal) Gazette*, 1986

DE PLUS EN PLUS PRÈS

En 2002, avec la mise en place de la nouvelle Ville, les citoyens bénéficient d'une période de questions aux assemblées de chacun des conseils d'arrondissement. Toujours dans une recherche d'ouverture et de proximité, les assemblées du conseil municipal commencent à être diffusées en direct sur le Web, le 22 mars 2010 et les séances du comité exécutif, le 5 décembre 2012.

ville.montreal.qc.ca



1987 – Conseil municipal, un citoyen pose une question aux élus

1987

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

RECUEILLIR LES OPINIONS

Composées d'élus, les commissions permanentes ont vu leur nombre changer depuis leur création en 1987.

Aujourd'hui au nombre de neuf, ces instances de consultation publique du conseil municipal permettent de recueillir les opinions des citoyens sur une multitude de sujets. Il peut s'agir notamment de développement économique, de finances, de sécurité publique, de patrimoine et de culture, de transport, de travaux publics, d'environnement ou de développement durable.



PAR EXEMPLE :

- La traversée des rues
- La vente d'aliments sur le domaine public
- Le partage des pistes cyclables
- La Politique de développement culturel
- La question de l'itinérance
- La désinfection des eaux usées
- Les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisations (PTI)
- Les armes à impulsion électrique
- La période de questions des citoyens du conseil municipal

Pour connaître l'horaire des travaux des commissions ou pour toute autre question : ville.montreal.qc.ca/commissions





OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

NEUTRALITÉ ET INDÉPENDANCE

Créé dans la foulée de la mise en place de la nouvelle Ville en 2002 et à la suite du rapport de la Commission consultative ad hoc sur la *Politique de consultation publique en matière d'urbanisme*, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) organise des consultations et des audiences publiques crédibles, transparentes et des plus efficaces possibles.

Constitué de commissaires ad hoc qui ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'OCPM réalise des mandats de consultation à la demande du conseil municipal ou du comité exécutif.

DISCUTER DE L'AVENIR

Les consultations portent notamment sur des équipements collectifs, des grandes infrastructures, des établissements résidentiels, commerciaux ou industriels majeurs, le renouvellement de quartiers, des grandes politiques, le Plan d'urbanisme et les modifications à la réglementation d'urbanisme qui rendront ces projets possibles.



2006 – Consultation publique sur le projet d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

LES MONTRÉLAIS PARTICIPENT

Dans la seule année 2012, l'OCPM aura organisé et mené une dizaine de consultations d'importance traitant de grands projets immobiliers, de programmes de planification de quartiers significatifs et de thématiques particulières comme l'agriculture urbaine. Depuis 10 ans, l'Office a mené plus d'une centaine de consultations qui ont permis à 25 000 Montréalais de discuter de l'avenir de la ville et de l'influencer.

ocpm.qc.ca

Un soir d'assemblée dans un local exigu au cœur du quartier concerné par cette consultation, certains citoyens avaient décidé d'en découdre avec la présidente de la Commission. Le climat était tendu, mais les explications de la présidente sur les règles de la consultation et sur leur bien-fondé ont permis de créer un climat de confiance.

Je suis privilégié de participer activement à l'OCPM qui sait mettre en œuvre un ensemble de pratiques offrant transparence, information de qualité et respect des personnes.

Viateur Chénard
Commissaire



2013 – Consultation publique sur l'avenir du Vieux-Montréal



SOMMET DE MONTRÉAL

UNE VILLE À RÉUSSIR, ENSEMBLE

Le Sommet de Montréal constitue encore aujourd'hui l'un des faits importants de l'histoire de la démocratie municipale montréalaise. Précédé de 27 sommets d'arrondissement et de 14 sommets sectoriels, ce grand rendez-vous s'est déroulé en juin 2002.

Il a permis d'établir avec les citoyens les actions prioritaires de la nouvelle Ville de Montréal. Au total, près de 4 000 Montréalaises et Montréalais provenant de tous les quartiers et de tous les secteurs d'activité de Montréal ont participé, de mars à juin, au devenir de leur ville.

- Développement social et communautaire
- Infrastructures urbaines
- Développement durable et environnement
- Aménagement urbain et transport
- Sécurité publique et civile

2 000 PROJETS

Plus de 2 000 projets issus des sommets d'arrondissement et une centaine couvrant le territoire de la ville émanent de la participation des citoyens. Ils s'articulèrent autour des principaux secteurs d'activité, portés par la société civile, les élus et la fonction publique montréalaise :

- Vie démocratique
- Développement économique et culturel
- Sports et loisirs



Quartier des spectacles

PARLER DE TOUT, FAIRE POUR LE MIEUX

Au Sommet, les Montréalaises et Montréalais parlèrent de développement économique, d'innovation, de savoir, de rayonnement international, de patrimoine, de paix, de lutte à la pauvreté, d'équité, de diversité, de transport, de développement durable, d'écologie et de démocratie au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

ville.montreal.qc.ca/sommet

QUELQUES RÉALISATIONS DÉCIDÉES AVEC LES CITOYENS ET ISSUES DU SOMMET

- Le Quartier des spectacles
- Les travaux de réhabilitation du réseau d'eau et d'égouts
- Le plan de consolidation des bibliothèques
- La Table de concertation du Mont-Royal
- Le poste d'ombudsman
- L'accessibilité universelle dans les bâtiments et les services municipaux



2002 – Marché Bonsecours, Sommet de Montréal



Mont Royal



OMBUDSMAN DE MONTRÉAL

RESPECT ET ÉQUITÉ

Issue d'une priorité du Sommet de Montréal, la décision de créer un poste d'ombudsman municipal, en 2002, était avant-gardiste. Montréal a ainsi inspiré la Ville de Toronto à se doter d'un tel poste. En décembre 2006, le gouvernement du Québec a introduit une disposition législative autorisant les municipalités à créer cette fonction.

L'ombudsman de Montréal est une instance apolitique, impartiale et indépendante de l'administration municipale et des élus. Son bureau reçoit les plaintes de citoyens qui se croient lésés par une décision de la Ville de Montréal ou de ses mandataires. L'ombudsman peut aussi intervenir de sa propre initiative lorsqu'il lui semble qu'une situation peut léser un ou plusieurs citoyens.



EN MODE SOLUTIONS!

Ses enquêtes peuvent porter sur presque tous les sujets municipaux : refus de permis; subventions à la rénovation; zonage; nuisances; accessibilité universelle; entretien des parcs; circulation; bibliothèques; et plus encore. L'ombudsman offre aussi le seul recours possible pour assurer le respect de la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Le Bureau de l'ombudsman de Montréal, c'est une équipe qui a à cœur de bien comprendre les différents points de vue et qui arrive presque toujours à régler les problèmes qui ont été identifiés.

« DERNIER RECOURS » FACILE D'ACCÈS

Avant d'intervenir, l'ombudsman de Montréal s'assure que la direction du service ou de l'arrondissement concerné a eu la chance de régler elle-même l'objet de la plainte.

C'est très facile de demander l'aide de l'ombudsman et ses services sont gratuits.

ombudsmandemontreal.com

Vous avez fait preuve de professionnalisme, de diplomatie et même à certains moments, d'empathie à mon endroit tout en maintenant votre impartialité. Merci infiniment pour tout.

Louise Citoyenne



Ombudsman de Montréal et son équipe



CHANTIER SUR LA DÉMOCRATIE

UN PARTENARIAT VILLE – SOCIÉTÉ CIVILE

Le Sommet de Montréal a fait bien des petits. Depuis 2002, des citoyennes et citoyens s'impliquent à titre personnel en participant au Chantier sur la démocratie.

Appuyé par quelques membres de la fonction publique montréalaise, ce groupe de travail informel très actif, sous la responsabilité du maire de Montréal, jouit d'un mandat ambitieux : encourager, par la création de différents outils, la participation et susciter un intérêt aux affaires de la ville.

GRÂCE AU CHANTIER, EXISTENT MAINTENANT :

- La Charte montréalaise des droits et responsabilités (2005)
- Le Droit d'initiative en matière de consultation publique (2010)
- La Politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal (2005)
- Le Prix du maire de Montréal en démocratie (2012)
- Un site Web dynamique *Montréal, je fais ma ville ici* proposant différentes façons de participer à l'amélioration de la vie montréalaise et fournissant des références et des outils à cet effet (2011)
- Deux guides pratiques sur la participation à l'intention des citoyens et des promoteurs (2005)



UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

En place depuis plus de 10 ans, le Chantier sur la démocratie est un exemple de collaboration efficace entre les citoyennes, les citoyens et la Ville. C'est une expérience unique dans les annales de la démocratie municipale.

ville.montreal.qc.ca/chantierdemocratie



2007 – Chantier sur la démocratie, Forum sur la participation. Allocution de M. José Fogaça, maire de Porto Alegre

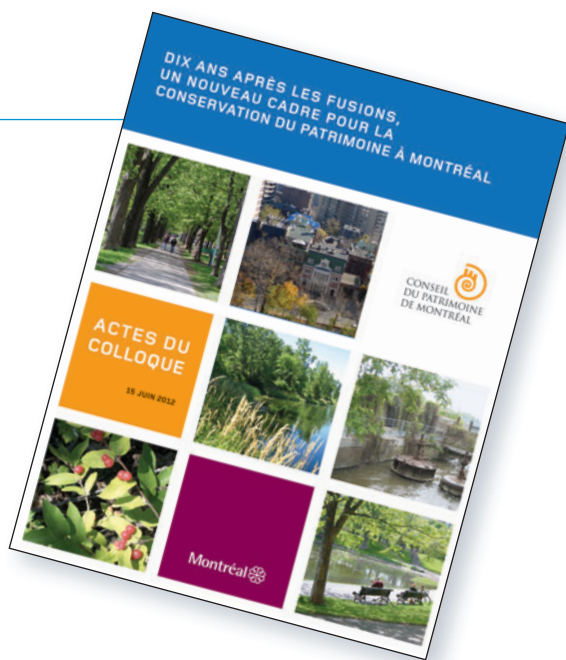


CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

DIX ANS D'HÉRITAGE

Les membres du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) sont des passionnés. Ils sont nommés en fonction de leur intérêt pour le patrimoine montréalais et leur expertise relative à différentes facettes du patrimoine culturel et naturel comme l'architecture, l'architecture du paysage, l'urbanisme, l'écologie, l'histoire ou l'art. Cette expertise, conjuguée à la collaboration avec ses partenaires, permet au CPM d'avoir une vision d'ensemble des enjeux patrimoniaux et de leur impact sur le territoire montréalais.

Dès 2003, quelques mois à peine après sa création, le CPM publie des avis, notamment sur la *Déclaration de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal*, et contribue à l'élaboration de la *Politique du patrimoine de la Ville*. Au fil des ans, le CPM jouera un rôle important dans de nombreux projets patrimoniaux comme la reconnaissance du square Dorchester, le réaménagement de la place du Canada, du Champ-de-Mars, de la place d'Armes ainsi que de plusieurs autres sites.



Square Dorchester

LES MEMBRES

Les membres du Conseil du patrimoine sont issus de la société civile et sont nommés par le conseil municipal à la suite d'un appel public de candidatures. En dix ans, 35 personnes ont siégé au Conseil. Celui-ci s'est réuni à plus de 150 reprises. Plus de 1 500 dossiers patrimoniaux ont été étudiés et près de 550 avis et mémoires ont été publiés sur son site Web.

ville.montreal.qc.ca/cpm

Depuis la création du Conseil du patrimoine en 2002, je voulais contribuer à cette instance consultative, d'une part, compte tenu de mon fort intérêt pour l'histoire de Montréal et de son environnement bâti et, d'autre part, du fait que le CPM m'apparaissait comme un lieu unique d'échange interdisciplinaire pouvant fournir un éclairage original sur les enjeux contemporains de l'aménagement urbain.

Claire Poitras
Membre (2007-2011)



CONSEIL INTERCULTUREL DE MONTRÉAL

ACCUEILLIR LA DIVERSITÉ

Montréal, la troisième ville au Canada en ce qui a trait à la plus grande population née à l'étranger, soit :

- 740 400 personnes nées à l'étranger;
- plus d'une centaine de communautés ethnoculturelles;
- et autant de langues maternelles qui peuplent l'espace montréalais;
- en 2010, environ 40 000 immigrants se sont établis à Montréal.

Depuis 2003, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) émet des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales. Il soumet ses recommandations au conseil de la ville et au comité exécutif. En outre, le CiM sollicite des opinions et effectue des études utiles et nécessaires au développement de

relations harmonieuses entre les citoyens et citoyennes de toutes origines. Parmi ses réalisations, le CiM a produit des avis portant, notamment sur l'immigration et l'intégration, la lutte contre le racisme et la discrimination, la participation civique, l'accès à l'égalité en emploi et la diversité religieuse.



2013 – Membres du Conseil interculturel de Montréal en compagnie d'élus

LES MEMBRES

Ses membres sont le reflet de la composition de la société montréalaise. Ils sont choisis en fonction de leur intérêt et de leur expérience en matière de relations interculturelles. Ils sont issus de la société civile et sont nommés par le conseil municipal à la suite d'un appel public de candidatures. Depuis sa création, plus d'une cinquantaine de personnes a siégé à ce conseil.

ville.montreal.qc.ca/cim

J'exprime ma satisfaction et ma fierté devant les multiples actions de la Ville de Montréal telles que la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, sa participation à la Coalition internationale des villes contre le racisme et la reconnaissance internationale du Conseil de l'Europe pour l'ensemble de ses interventions dans le domaine interculturel, ce qui lui a valu à juste titre la désignation de Cité interculturelle en 2011.

Habib El-Hage
Vice-président (2006-2009)



CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

LA VOIX DES JEUNES

Afin de tenir compte des préoccupations et de l'opinion des jeunes Montréalaises et Montréalais de 12 à 30 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, la Ville a créé en 2002 le Conseil jeunesse de Montréal (CjM). Il s'agit d'une priorité issue du Sommet de Montréal.

En plus de soumettre des avis à l'administration municipale sur toutes les questions qui concernent la jeunesse, les 15 membres, représentatifs de la diversité de la jeunesse montréalaise, maintiennent des liens assidus avec les élus et avec les différents organismes jeunesse du territoire. Ils réalisent de nombreux projets porteurs, dont la *Journée des jeunes Montréalais*.

Le CjM représente aussi Montréal à l'étranger. La participation de ses membres à la Conférence internationale pour la paix à Hiroshima en 2011 et leur présence, en 2010, au sein d'une délégation de huit jeunes Montréalais pour promouvoir *Espace Montréal* à l'Exposition universelle de Shanghai en témoignent.



LES MEMBRES

Les membres du CjM sont issus de la société civile et sont nommés par le conseil municipal à la suite d'un appel public de candidatures. Depuis sa création, 80 jeunes ont siégé à ce conseil.

www.cjmtl.com
facebook.com/cjmtl
twitter.com/cjmtl

J'ai joint le Conseil jeunesse de Montréal il y a trois ans afin de participer concrètement à l'épanouissement des jeunes en facilitant les liens avec les élus et en promouvant l'engagement citoyen. Je suis fière de voir nos recommandations se concrétiser, tels le vélo libre-service (BIXI) et le programme de parrainage professionnel. Le CjM fait la preuve que la persévérance est importante, car la réalisation de projets peut prendre du temps.

Jessy Thermil
Vice-présidente



EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Le 26 septembre 2004, le conseil municipal nommait les 15 premières membres du tout nouveau Conseil des Montréalaises. Des citoyennes et des groupes de femmes s'étaient impliqués activement pendant des années pour qu'une telle instance soit créée. Il s'agit d'une priorité issue du Sommet de Montréal.

Le mandat du Conseil est d'aviser l'administration sur tout sujet pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises et sur tout sujet relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil est d'ailleurs mandaté pour contribuer et faire le suivi de la mise en œuvre de la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, adoptée par la Ville de Montréal en 2008.

Branché sur les différents réseaux et groupes de femmes, le Conseil a aussi un rôle d'éducation et de sensibilisation auprès des personnes élues, des instances de la Ville et des fonctionnaires municipaux.



LES MEMBRES

Les membres du Conseil des Montréalaises sont issues de la société civile et sont nommées pour trois ans par le conseil municipal à la suite d'un appel public de candidatures. Depuis sa création, 50 femmes ont siégé à ce conseil.

Voulez-vous vous impliquer?

ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

En général, les femmes ont difficilement accès aux instances de pouvoir. Ainsi, notre milieu de vie, notre rue, notre quartier, immédiat et accessible, constituent généralement nos premières préoccupations et nos premiers lieux de prise de parole, donc de participation démocratique. Pour que Montréal appartienne aux Montréalaises, il faut nourrir cet espace. Voici pourquoi je suis là.

Anne Richard-Webb
Membre

2006

CHARTRE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS

LA CLÉ DU MIEUX-VIVRE ENSEMBLE!

Inspiré par de grands textes comme la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ou encore ceux des droits de la personne au Québec et au Canada, le Chantier sur la démocratie a longuement travaillé à la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Adoptée à l'unanimité par le conseil de la ville, la Charte montréalaise est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Elle agit comme balise des actions municipales sous tous leurs aspects. Ce texte invite les citoyens à participer avec la Ville à améliorer la qualité de vie en s'inspirant des valeurs ainsi que des droits et responsabilités qui y sont énoncés.

UNE CHARTE POUR LES CITOYENS

Conçu par et pour les citoyens, ce document fondamental est souvent cité en exemple sur la scène internationale, notamment par l'UNESCO, comme un outil favorisant la démocratie dans les villes et l'inclusion de tous les citoyens.

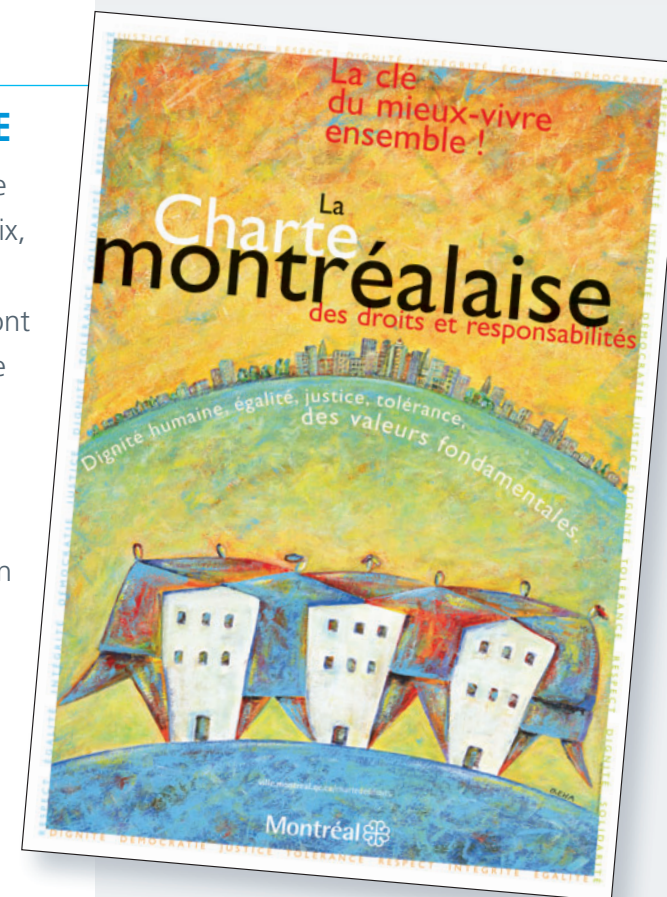


UN TEXTE RICHE ET SOLIDE

La Charte repose sur les valeurs de dignité humaine, de justice, de paix, d'égalité, de transparence et de démocratie. Ces mêmes valeurs sont à la base des droits de la personne reconnus par les Nations unies.

La Charte énonce des droits et responsabilités au chapitre de la vie démocratique et de la participation citoyenne, de la vie économique et sociale, de la culture et du patrimoine, des loisirs, des activités physiques et sportives, de l'environnement et du développement durable, de la sécurité et des services municipaux en général. Elle prévoit un mécanisme d'application lorsqu'un citoyen estime être victime d'une atteinte à ses droits, soit l'ombudsman de Montréal.

Une des finalités de la Charte montréalaise est le mieux-vivre ensemble, finalité que nous retrouvons dans l'histoire même de Montréal puisque la devise de la Ville est *Concordia Salus* : le salut par la Concorde, le bien-être à travers l'harmonie. Et nous la devons au premier maire de Montréal en 1833, Jacques Viger.



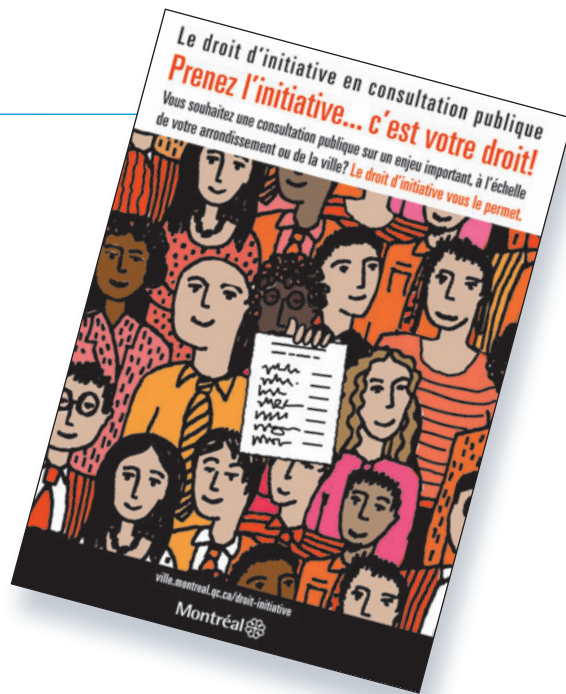
2011

DROIT D'INITIATIVE EN MATIÈRE DE CONSULTATION PUBLIQUE

DES CITOYENS EN ACTION

Très novateur, le droit d'initiative permet aux citoyens d'obtenir, par le dépôt d'une pétition, la tenue d'une consultation publique sur des projets, des idées ou des causes qui leur sont chers.

Résultat de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, ce droit permet aux citoyens de contribuer de façon positive au développement de la ville ou de leur arrondissement.



UNE PREMIÈRE

En 2011, le droit d'initiative a été utilisé pour la première fois par le Groupe de travail en agriculture urbaine. Plus de 29 000 signatures ont été recueillies alors qu'il n'en fallait que 15 000 pour un sujet relevant de la Ville centrale. L'Office de consultation publique de Montréal a tenu une consultation publique sur le sujet au printemps 2012 et a rendu public son rapport le 3 octobre 2012. À la suite de celle-ci, la Ville crée un *Comité de travail de la collectivité montréalaise sur l'agriculture urbaine* avec la participation de la société civile afin de développer les meilleures pratiques dans ce domaine.



2012 – Consultation de l'OCPM sur l'agriculture urbaine



Pour connaître la démarche à suivre et le nombre de signatures requis :

ville.montreal.qc.ca/droit-initiative

Jardin-jeunes, Jardin botanique de Montréal

RÉCOMPENSES ET RÉCOMPENSÉS

La Ville a instauré trois prix qui soulignent des accomplissements remarquables de citoyens et d'organismes dans différents domaines liés à l'engagement et la participation citoyenne.

PRIX THÉRÈSE-DAVIAU (2004)



Première récipiendaire, Lucia Kowaluk, deuxième à droite

Créé en 2004, le Prix Thérèse-Daviau est remis à une personne qui s'est démarquée par son implication hors du commun dans l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais.

Jusqu'à ce jour, le Prix Thérèse-Daviau a été décerné à Mmes Lucia Kowaluk, Olga Hrycak, Twinkle Rudberg, Monique Lefebvre, Claire Morrissette (à titre posthume), au Père Emmet Johns et à Mme Léonie Couture.

Mme Thérèse Daviau fut une des premières femmes élue conseillère municipale. Membre du comité exécutif de la Ville au cours des années 90, elle aura consacré 25 années de sa vie à représenter les préoccupations des citoyennes et des citoyens.

PRIX INTERCULTUREL DE MONTRÉAL ABE-LIMONCHIK (2009)



Première récipiendaire, Marie-Claude Barey signant le livre d'or

Instauré en 2009 en l'honneur de M. Abe Limonchik, ancien conseiller municipal, ce prix est remis à trois récipiendaires : une personne, un organisme et une entreprise qui ont démontré la qualité de leurs actions dans le domaine des relations interculturelles.

Jusqu'à présent, Mme Marie-Claude Barey, M. Gérard Le Chêne, l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées, M. Javier San Juan, le Centre d'appui aux communautés immigrantes et la maison de production Pimiento ont été honorés de cette distinction.

M. Abe Limonchik s'est démarqué par ses actions favorisant le rapprochement des communautés d'origines diverses.

PRIX DU MAIRE DE MONTRÉAL EN DÉMOCRATIE (2012)

Proposé par le Chantier sur la démocratie soucieux de faire valoir l'engagement démocratique, ce prix honore une personne, un groupe ou une organisation montréalaise qui s'est distingué par ses actions en faveur de la démocratie et la citoyenneté à Montréal.

Pour sa première édition, le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal et le Groupe de travail en agriculture urbaine sont les lauréats ex æquo 2012 du Prix du maire de Montréal en démocratie.

En 2013, le Prix a été décerné à Culture Montréal et des mentions d'honneur ont été attribuées à l'Écomusée du fier monde et à l'organisme ATSA.



Premier récipiendaire ex æquo : Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal



Premier récipiendaire ex æquo : Groupe de travail en agriculture urbaine





ÉLECTION MUNICIPALE

JE VOTE POUR MA VILLE

L'exercice du droit de vote est fondamental à toute démocratie. Depuis l'élection municipale à Montréal au suffrage universel en 1970, ce droit demeure somme toute le plus important geste démocratique que posent des centaines de milliers de citoyens à date fixe, tous les quatre ans.

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier de la ville est d'office président d'élection. À ce titre, il a la responsabilité de voir à la tenue en bonne et due forme de ce suffrage.

AUX URNES!

L'élection de 2013 vise à pourvoir 103 postes répartis dans les 58 districts électoraux établis sur le territoire de la Ville et de ses 19 arrondissements.

Le 3 novembre 2013, quelque 1 100 000 électeurs sont appelés aux urnes pour élire :

- le maire de la ville qui est d'office maire d'arrondissement de Ville-Marie;
- 18 maires d'arrondissement également membres du conseil municipal;
- 46 conseillers de la ville;
- 38 conseillers d'arrondissement.

En 2017, l'élection générale aura lieu le 5 novembre.

ENCOURAGER LA PARTICIPATION

À chaque élection, la Ville met en place des mesures destinées aux électeurs en général et à des groupes particuliers comme les jeunes, les personnes d'origines diverses ou les personnes itinérantes afin de favoriser la participation au scrutin.

www.jevotepourmaville.ca

JE VOTE POUR MA VILLE

Montréal 

UN RENDEZ-VOUS

- *Faites valoir votre droit démocratique!*
- *Profitez de ce moyen d'expression dont plusieurs sociétés ne peuvent bénéficier de façon adéquate!*



C'EST VOTRE VILLE, PARTICIPEZ!

Nous souhaitons que cette exposition vous aura donné le goût de participer aux affaires de votre ville, de votre quartier pour en faire des milieux de vie qui répondent à vos attentes, pour exprimer vos opinions, vos préoccupations afin d'influencer les décisions sur des sujets qui vous concernent. En vous impliquant, vous joindrez les dizaines de milliers de bâtisseurs et de bâtisseuses infatigables qui ont façonné Montréal à leur manière au fil de 180 ans de vie démocratique.

Cette exposition a été réalisée par la Ville de Montréal et le Chantier sur la démocratie avec la participation de :

Archives de Montréal
Bureau de la présidence du conseil
Centre d'histoire de Montréal
Commissions permanentes du conseil de ville
Conseil interculturel de Montréal
Conseil jeunesse de Montréal
Conseil des Montréalaises
Conseil du patrimoine de Montréal
Direction du greffe – élection Montréal
Office de consultation publique de Montréal
Ombudsman de Montréal
Service du capital humain et des communications

Photographies et illustrations

Archives de Montréal
Denis Labine, photographe – Direction du greffe, Ville de Montréal
Philippe Béha, illustrateur
The Montreal Gazette

Graphisme

François Beauchamp – Direction des communications, Ville de Montréal

Conception et rédaction

Grégory Kunz, Sylvie Lalonde, Jules Patenaude – Direction du greffe, Ville de Montréal
Benoît Gignac, consultant

Avril 2013

Chantier sur la démocratie

Membres représentant la société civile

M. Dimitri Roussopoulos, président
M. Warren Allmand
M. Claude Beaulac
M. Claude Béland
M. Pierre Bélec
Mme Ilona Dougherty
Mme Gaëlle Janvier
Mme Anne Kettenbeil
M. Jean-Noé Landry
M. Michael Lenczner
Mme Sharon Leslie
Mme Anjali Mishra
M. Benoît Racette
Mme Caroline Rioux

